

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **31 août 2009**

Décision n° **B-2009-1090**

commune (s) : Mions

objet : Mise à disposition, par bail à construction, de l'OPH Grand Lyon Habitat, de l'immeuble situé dans la ZAC du Centre - Ilot N4 - Lieu-dit Les Etachères

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 août 2009

Compte-rendu affiché le : 1er septembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna (pouvoir à M. Bouju), Arrue, Mme David M. (pouvoir à M. David G.), MM. Barge (pouvoir à M. Abadie), Passi (pouvoir à M. Charrier), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mmes Elmalan, Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 31 août 2009**Décision n° B-2009-1090**

commune (s) : Mions

objet : **Mise à disposition, par bail à construction, de l'OPH Grand Lyon Habitat, de l'immeuble situé dans la ZAC du Centre - Ilot N4 - Lieu-dit Les Etachères**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 août 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.5.

Par décision n° B-2008-6018 en date du 25 février 2008, le Bureau a approuvé l'acquisition d'un terrain nu d'une superficie de 4 923 mètres carrés, cadastrée sous les numéros 469 et 471 de la section AS appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône et situé lieu-dit Les Etachères, ZAC du Centre, îlot N4 à Mions.

Au terme du projet de bail à construction qui est présenté au Bureau, la Communauté urbaine mettrait à disposition de l'OPH Grand Lyon Habitat, ledit terrain sous forme de bail à construction d'une durée de 55 ans pour l'édification d'une caserne de gendarmerie.

A l'issue du bail consenti à l'euro symbolique, le terrain et le bâti reviendront à la Communauté urbaine sans indemnité, les frais de bail restant à la charge de l'OPH Grand Lyon Habitat.

Ces modalités ont été admises par France domaine ;

Vu ledit projet de bail à construction ;

DECIDE

1° - Approuve la mise à disposition, par bail à construction, de l'OPH Grand Lyon Habitat, de l'immeuble situé dans la ZAC du Centre, îlot N4, lieu-dit Les Etachères.

2° - Autorise monsieur le président à signer, le moment venu, ledit bail.

3° - La recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 752 100 - fonction 020 du centre budgétaire 7510, à hauteur de 1 € pour le loyer.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 septembre 2009.